l* |a|gence|a|ctions|t|erritoires

Commune de Montaud (34)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
2 octobre 2014	22 mars 2019	14 juin 2019	18 novembre 2019

phase approbation

7.2 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique 1/5000°

l* |a|gence|a|ctions|t|erritoires
14b rue Toiras - 34 000 Montpellier
tél : 04 48 78 20 90 lagence-at@lagence-at.com

A2 - Servitude de passage des conduites souterraines d'irrigation :

Eau brute BRL

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables et des eaux minérales :

Périmètre de protection éloignée du Forage du Lez

AC1 - Servitudes relatives à la protection des Monuments Historiques :

Ruines du château de Montlaur

Périmètre de protection

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chiliques et de certaines canalisations de distributin de gaz :

Canalisation Saint-Martin-de-Crau - Cruzy - DN 800

Limite de la zone SUP1

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

Ligne aérienne 400 000 volts 2 circuits Tamareau-Tavel 1 et 2

T4 et T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage :

Zone de dégagement et de balisage de l'Aérodrome de Montpellier-Fréjorgues

PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles :

Faisceau hertzien entre Nîmes Camp des Garrigues (30) et La Boissières (34) - Non cartographié

PM1 - Servitudes relatives aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
PPRI du bassin versant de la Bénovie :

Rn - Zone rouge naturelle

Ru - Zone rouge urbaine

Rp - Zone rouge de précaution

Bu - Zone bleu urbaine

Z1 - Zone de précaution résiduelle

NORD